

## Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain

### DELIBERATION D'ASSEMBLEE : 25 JUIN 2012

Objet : **FONDS D'INTERVENTION POUR LA FORMATION**

Présents : MM. BAILLY – BENEDIT – CAUCHOIS – CAUQUY – FONTENAT – GIREAU – GROSSAT – GUDERZO – JACQUET – JOUSSEAU – LUGAND – MARMILLON – MERCIER – MONNET – PERRAUT – PHILIBERT - PIERROT – MME PRADEL – MM. REY – TOURNIER-BILLON – VERNE – VOISIN

---

#### **FONDS D'INTERVENTION POUR LA FORMATION**

*Intervention de M. Jean-Marc BAILLY, Président*

Depuis l'année 2003, la Chambre a décidé un nouveau mode de soutien à ses actions d'enseignement et de formation. Dans ce cadre, un fonds d'intervention a été mis en place en faveur de la formation et de l'enseignement. Ce fonds a en charge le soutien aux actions d'enseignement et de formation présentant un intérêt pour le bassin de BOURG-EN-BRESSE et le département de l'AIN.

Ce fonds est doté conjointement par la CCI et le Conseil Général. Ainsi, en 2012, ce fonds est doté à parts égales de 160 000 €.

Les demandes de financement formulées par les organismes sont examinées par un comité de pilotage composé de deux conseillers généraux et de deux membres de la CCIT de l'Ain appuyés, à titre consultatif, par des agents du Conseil Général et de la CCI de l'Ain.

Le comité de pilotage du 7 juin 2012 a proposé d'allouer les subventions suivantes :

	<b>TOTAL</b>	<b>CCI AIN</b>	<b>CG 01</b>
Lycée Professionnel du Bugey (Bac Pro TFCA)	4 312 €	2 156 €	2 156 €
Lycée Professionnel Charpak (Bac Pro maintenance matériel TP et manutention)	26 756 €	13 378 €	13 378 €
MFR Cormaranche (BTS charpente couverture)	32 856 €	16 428 €	16 428 €
<b>TOTAL</b>	<b>63 924 €</b>	<b>31 962 €</b>	<b>31 962 €</b>

Ces subventions feront l'objet d'une convention de financement précisant les engagements réciproques et notamment la période de réalisation des dépenses qui couvrira la période comprise entre la date de notification de la subvention et le 31 décembre de l'année suivante.

Il est demandé à l'Assemblée Générale :

- de bien vouloir délibérer sur l'attribution de ces subventions,
- de donner tous les pouvoirs à votre Président pour signer les conventions de financement correspondantes.

LG	JMB

## Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain

### DELIBERATION D'ASSEMBLEE : 25 JUIN 2012

Objet : **FONDS D'INTERVENTION POUR LA FORMATION**

**L'Assemblée, vu le rapport du Président,**

- **délibère favorablement sur l'attribution des subventions dans les conditions exposées**
- **et donne tous les pouvoirs au Président pour signer les conventions de financement correspondantes.**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus .....36
- Nombre de Membres en exercice .....36
- Nombre de Membres présents .....22
- Nombre de voix pour .....22
- Nombre de voix contre ..... 0
- Nombre d'abstentions ..... 0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Louis GIREAU  
Secrétaire

Original signé

Jean-Marc BAILLY  
Président